

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017**

## **CONVOCAATION**

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le 10 avril 2017.*

## **ORDRE DU JOUR**

*1 - Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 6 et 20 février 2017 et du 13 mars 2017,*

### **Commission « Ressources et Intercommunalité »**

*2 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2017,*

*3 - Actualisation du tableau des indemnités du maire, des adjoint.e.s et des conseiller.ère.s municipaux.ales délégué.e.s,*

*4 - Contractualisation d'un accord-cadre avec la SPL GAMA pour des missions de maîtrise d'œuvre d'infrastructure et de pilotage d'opération,*

*5 - Dispositif d'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien à rénover sur le Grand Angoulême,*

*6 - Réfection du mur du cimetière de la Croix Rompue : demande de subvention (Conseil Départemental) et plan de financement,*

*7 - Convention pour le déplacement d'une concession au cimetière de la Croix Rompue,*

### **Commissions « Economie Locale, Projets Structurants et Urbanisme » et « Environnement, Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité »**

*8 - Avis sur l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique à l'aménagement de deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) sur les communes d'Angoulême, Fléac, La Couronne, Linars, L'Isle d'Espagnac, Ruelle sur Touvre, Saint-Michel et Soyaux,*

### **Commission « Sports et Vie Associative »**

*9 - Vote des subventions de fonctionnement 2017 aux associations,*

*10 - Vote des subventions sur projet 2017 aux associations ruelloises,*

*11 - Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Ruelle sur Touvre et l'OFCR pour l'organisation d'un tournoi de football jeunes,*

*12 - Convention de partenariat entre la ville de Ruelle sur Touvre et Angoulême Vélo Club (AVC) pour l'organisation de l'édition 2017 de la course cycliste,*

*13 - Questions diverses.*

*L'an deux mil dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

Étaient présent.e.s : M. Michel TRICOCHÉ, Maire, Mme Karen DUBOIS, Maire-Adjointe, M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE, Maire-Adjoint, M. Jean-Luc VALANTIN, Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT, Maire-Adjoint ; Mme Lydie GERVAIS, Maire-Adjointe, Marie HERAUD, M. Christophe CHOPINET, M. Alain VELUET, Mme Bernadette VIEUILLE, M. Pascal LHOMME, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Lucienne GAILLARD, M. Alain CHAUME, Mme Annie MARC, M. Patrick BOUTON, Mme Aline GRANET, Mme S. RIFFÉ, M. Joseph DUROUEIX, M. Alain BOUSSARIE, Mme Chantal THOMAS, M. Mehdi BENOUARREK, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Lionel VERRIERE, Mme Maud BERNARD, Mme Alexia RIFFÉ, Conseillers.ères Municipaux.ales.

Pouvoirs

M. VERRIERE à M. TRICOCHÉ, Mme BERNARD à M. CHOPINET, Mme A. RIFFÉ à Mme DESCHAMPS.

Monsieur BOUTON a été nommé secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 04 avril 2017.

Le Maire,

Michel TRICOCHÉ

.....

**LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste des Conseillers Municipaux qui, excusés, ont donné pouvoir à l'un de leurs collègues pour le vote de toutes questions abordées en séance.

Monsieur VERRIERE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur TRICOCHÉ, Maire.  
Madame BERNARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur CHOPINET, Conseiller Municipal.  
Madame A. RIFFÉ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe.

.....

Monsieur le Maire présente la nouvelle directrice générale adjointe, Madame Marie-Noëlle BOUQUETY qui remplace Monsieur David GALINET. Toute l'assemblée lui souhaite la bienvenue.

.....

Monsieur PERONNET informe l'assemblée que des groupes de travail ont été mis en place par GrandAngoulême et qu'il fait circuler un document pour inscription. (article 32 du règlement intérieur de GrandAngoulême).

.....

## APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 06 ET 20 FEVRIER 2017.

*Sur proposition de Monsieur PERONNET et après les modifications apportées page 7 pour celui du 06 février et pages 31, 34 et 35 pour celui du 20 février 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes des procès-verbaux des séances des 06 et 20 février 2017.*

*Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 sera approuvé lors de la séance du 9 mai 2017.*

.....

*Monsieur le Maire demande que la question n° 8 soit abordée en premier puisque deux personnes de la SPL GAMA sont venues pour présenter le projet et l'enquête publique.*

### **Présentation par la SPL GAMA.**

Les études préliminaires ont été relancées depuis septembre 2015. Nous en sommes aujourd'hui à la phase d'enquête d'utilité publique.

Le BHNS : Bus à haut niveau de service, bus plus confortables et plus accessibles avec des informations données dans le bus, fréquence plus importante et plus de régularité ; pour y parvenir, installation d'aménagements spécifiques : quais, couloirs prioritaires, quais / stations apaisées pour ne pas être gêné lorsque le bus redémarre.

Deux lignes ont été retenues ; le planning des travaux est également exposé. Voir document joint. S'agissant de la desserte de Ruelle sur Touvre : il s'agissait de trouver un bon équilibre de distance entre les stations pour un bon équilibre entre le niveau de desserte et le niveau de service (trop d'arrêts nuit à la fluidité).

Les aménagements : quais larges, plus hauts qu'aujourd'hui, rampes d'accessibilité ; trajectoires d'approche pour que le bus soit parfaitement à quai ; équipements, bancs etc...

Aménagement des carrefours avec priorité au bus.

Les quais sont dimensionnés pour accueillir des bus articulés : 30 mètres de longueur.

Mise en place d'un terre-plein central pour éviter les « doubléments » mais les îlots restent franchissables par les véhicules de secours.

M. PERONNET : le projet présenté ce soir est un projet qui a fait l'objet d'un certain nombre d'échanges avec la commune. Par exemple : il y avait une station qui obstruait l'entrée du Plantier du Maine-Gagnaud. Deux stations ont été regroupées et nous avons proposé la création de la station Jean Antoine. Autre exemple : pour la cité scolaire de Puyguillen : les remarques de la ville ont porté essentiellement sur la sécurité des élèves du collège et du lycée.

Nouvelle évolution : modification des lignes 1 et 2 (Pelletan et Poitevin). Suppression pour passer Avenue Wilson par un cheminement doux dès la rentrée prochaine.

Dans un souci de préserver les places de stationnement (Jean Antoine et Avenue Salengro) mais avec les largeurs de quai nécessaires, c'est un travail assez difficile.

Dans l'enquête publique, la station Oasis n'apparaît pas. Elle apparaît dans la tranche optionnelle. Pour la commune, c'est un vrai problème. Si cette station est supprimée, il y a 700 mètres entre les deux stations. Ce n'est pas admissible.

Mme ZIAD : il n'y a plus d'arrêt dans la cité HLM. Le terminus est prévu à la cité scolaire. Cela devra être réorganisé. Comment les habitants de la cité vont-ils prendre le bus ?

M. DISTINGUIN : C'est une question qui devra être réglée pour les autres dessertes de bus. Cela signifie qu'il y aura une réorganisation du réseau avec des bus de rabattement sur le trajet BHNS (type navettes) mais cela n'est pas encore défini.

Mme MARC : Cela veut dire qu'un enfant qui voudra aller à l'animation du SIVU à l'Isle d'Espagnac aura trois changements à effectuer et que deviendra la ligne n° 2 ?

M. DISTINGUIN : Aujourd'hui, nous n'en savons rien. Le travail sur la réorganisation du réseau n'est pas encore fait. Le travail va être de ne pas dégrader le service. Nous ne pouvons donc pas répondre.

M. CHOPINET : Peut-on connaître la périodicité ?

M. DISTINGUIN : Toutes les 10 minutes.

M. BOUSSARIE : Vous parlez de priorité absolue. Qu'est-il fait pour les piétons ?

M. DISTINGUIN : Une signalétique adaptée avec signal lumineux sera mise en place. Dans ce cas, le piéton ne sera pas prioritaire sauf s'il est engagé (cf. Code de la Route).

Mme GAILLARD : Nous allons donc avoir beaucoup de feux comme à la gare d'Angoulême.

Mme MARC : Que deviendra la ligne n° 2 ?

M. BOUSSARIE : Et le feu du passage à niveau ?

M. DISTINGUIN : C'est un des points faibles du réseau.

M. BERDELOU - Président de l'ACAR :

Questions :

- 1 - 30 mètres de long + accès rampe. Combien de places de stationnement vont être supprimées ? Les commerçants sont très inquiets car la commune est déjà en déficit.
- 2 - Pour les travaux d'aménagement de la rue Léo Lagrange (déviation ?)
- 3 - Y aura-t-il des subventions pour les commerces en difficultés qui ont du mal à survivre pendant les aménagements ?

M. DISTINGUIN :

Réponses :

- 1 - C'est difficile de donner les chiffres précis. Ils seront transmis ultérieurement. Il y a du stationnement qui sera supprimé mais le maximum a été fait pour en supprimer le moins possible. C'est un choix qui a été fait de donner un nouvel élan au service de transports publics.
- 2 - Il y aura alternance sans feu. Un sens de circulation sera fermé et dévié. Sur les routes départementale et nationale, il y aura la problématique de maintien de la fluidité.
- 3 - Pour le principe de la commission d'indemnisation, il faudra voir avec GRANDANGOULEME : la commission d'indemnisation étudie les comptes sur les trois années précédentes afin d'évaluer le montant du préjudice « travaux ».

M. PERONNET :

Pour l'indemnisation, je m'engage à revenir sur ce sujet en bureau communautaire.

Pour le stationnement : pour les stations les plus proches des commerces : Léo Lagrange/Wilson, le stationnement sera très peu impacté. Pour le passage à niveau, reconstitution de deux places de stationnement pour favoriser la proximité. La commune a identifié des places de stationnement possibles qu'elle s'engage à réaliser.

M. LE MAIRE : On fera le maximum.

M. BERDELOU : Y aura-t-il des trottoirs au niveau des quais ?

M. DISTINGUIN : Non, ce sont les quais qui deviennent des trottoirs.

M. BERDELOU : La distance est trop élevée entre la station Wilson et la fonderie.

M. DISTINGUIN / M. LE MAIRE : la fonderie, c'est au niveau des platanes. C'est mieux qu'aujourd'hui.

Mme MARC : Dans votre équation, avez-vous imaginé qu'un jour le vélo pourrait avoir toute sa place ?

M. DISTINGUIN : ça va être très difficile. On l'a intégré chaque fois que c'était possible (espace suffisant).

Mme MARC : concernant la sécurité, je m'interroge par exemple sur le carrefour du cimetière, avec un risque de vitesse excessive.

M. DISTINGUIN : Tout le carrefour est proposé en plateau (4 accès).

M. LHOMME : Tous les bus articulés pourront passer sur les ronds-points ?

M. DISTINGUIN : Oui.

M. LE MAIRE : Je rappelle que les quais sont faits pour les bus articulés (30 mètres).

M. BOUSSARIE : Combien la STGA dispose-t-elle de bus articulés ?

M. DISTINGUIN : Un bilan a été fait et il faudra prévoir l'achat de 19 bus.

M. DELAGE : Vue la fréquentation à Ruelle, les bus ne sont déjà pas bien remplis, c'est du gâchis.

LES COMMERÇANTS : Quels seront les horaires ? S'ils ne sont pas encore définis, l'objectif est que l'amplitude soit élargie et notamment en lien avec les horaires des trains à la gare d'Angoulême.

M. DISTINGUIN : C'est à définir avec la STGA mais il y a des coûts d'exploitation qui interviendront dans les choix.

M. BENOUARREK : Les parkings relais seront-ils sécurisés ?

M. DISTINGUIN : Ils seront vidéo-surveillés, gratuits pour les utilisateurs de bus sur présentation du ticket de bus. En cas de non-présentation, tarif rédhitoire ...

Mme GERVAIS : cela changera-t-il vraiment les pratiques comme Avenue Salengro où les gens stationnent à la journée ?

M. DISTINGUIN : En principe, les parkings-relais avec service devront inciter les personnes à s'y garer plutôt que de se garer avec des créneaux compliqués, des risques pour les rétroviseurs etc....

M. PERONNET : Une réunion spécifique sera organisée sur les places de stationnement. Nous sommes en train de projeter un aménagement sur plus de 10 ans. Les précédents aménagements datent pour certains de 20 à 30 ans.

LES COMMERÇANTS : Quel est le gain de temps escompté entre La Couronne et Puyguillen ?

M. DISTINGUIN : Ce n'est pas un gain de temps que l'on attend, c'est plutôt la fréquence et une plus grande qualité des services.

LES COMMERÇANTS : Que devient l'avenue Foch ? Elle n'est pas concernée par le BHNS ? mais il y a des habitants...

M. DISTINGUIN : le BHNS n'est qu'une ossature, la réorganisation des dessertes n'est pas encore faite. Les lignes secondaires devront être revues.

M. LE MAIRE : Normalement, les autres lignes restent en activité.

Mme DUBOIS : Il ne faudrait pas que les lignes secondaires soient dégradées au profit du BHNS.

M. DISTINGUIN : Il y aura malgré tout des arbitrages...

LES COMMERÇANTS : Comment les livraisons des commerces vont-elles être effectuées ?

M. DISTINGUIN : S'il n'y a pas aujourd'hui de solution pour les livraisons, il n'y en aura pas demain. Aujourd'hui, les livraisons se font en double file. Demain, ça ne changera pas. Ce n'est pas idéal mais l'aménageur fait avec le contexte actuel. Les horaires de livraison sont-ils réglementés ?

M. LE MAIRE : oui mais la durée de livraison n'est pas réglementée.

LES COMMERÇANTS : Un commerçant de l'avenue Wilson : je déplore que la vie économique locale de Ruelle n'ait pas été associée. Aucune garantie chiffrée sur les places de stationnement. Pas de cotations, pas d'emprises mentionnées.

M. DISTINGUIN : Ce n'était pas l'objet de cette réunion mais les données pourront être transmises. Concernant les indemnités : sur la base du bilan des trois dernières années, ce sont 10 % du montant des pertes qui peuvent être versées .

LES COMMERÇANTS : Il n'y a pas de calendrier des travaux, pas d'information sur les indemnités. Encore une fois les commerçants regrettent de ne pas avoir été associés. L'indemnité est ridicule dans un contexte extrêmement tendu.

Mme S. RIFFÉ : Y a-t-il une station prévue pour rejoindre les autres réseaux secondaires ?

M. DISTINGUIN : 5 stations qui seront doublées à Angoulême pour permettre le rabattement. Aujourd'hui, il est impossible de le dire sur Ruelle car la réorganisation de la STGA n'est pas connue. Pôles d'échanges à réfléchir.

LES COMMERÇANTS : Y aura-t'il une augmentation du ticket ?

M. DISTINGUIN : je ne peux pas répondre. C'est l'exploitant qui le délivre.

LES COMMERÇANTS : Pourra-t-on acheter son ticket à une borne ?

M. DISTINGUIN : Oui, car cela fait partie d'un service en plus (des bornes à proximité des quais)

LES COMMERÇANTS : Vous allez donc encore « plomber » les commerçants qui vendent aujourd'hui des tickets.

M. PERONNET : Si on a organisé cette réunion, c'est que les conditions d'information ne nous satisfaisaient pas. Une enquête publique sur un mois, ce n'est pas suffisant. Nous organiserons une réunion publique large en septembre prochain.

Il s'agit d'un projet communautaire construit à 16 communes alors qu'aujourd'hui, nous sommes 38. Tout le réseau secondaire concerné est à construire. On ne connaît, par ailleurs, pas encore le futur exploitant qui sera déterminé par appel d'offres. On portera la parole des citoyens et des commerçants auprès de l'agglomération.

Pour ma part, je n'aurai peut-être pas soutenu un BHNS à Ruelle compte-tenu des contraintes... et si le projet avait été présenté comme cela dès le début.

.....

### FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

#### Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bases prévisionnelles 2017 des trois taxes locales ont été notifiées par les services fiscaux et, que le produit fiscal attendu, sans augmentation des taux des trois taxes locales est le suivant :

Taxes	2017		
	Bases	Taux	Produit
Taxe d'Habitation	11 446 000	13,02%	1 490 269
Taxe Foncière (bâti)	9 630 000	24,79%	2 387 277
Taxe Foncière (non bâti)	27 900	56,88%	15 870

#### TOTAL

**3 893 416**

Considérant que le produit prévisionnel attendu ne remet pas en cause l'équilibre du budget, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des trois taxes locales et, d'appliquer un coefficient de 1 (le produit fiscal « attendu » étant égal au produit fiscal à taux constant) pour les taux suivants :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	13.02 %
Taxe Foncière Bâtie	24.79 %
Taxe Foncière Non Bâtie	56.88 %

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 3 avril 2017, a donné un avis favorable. »

#### Délibéré :

Considérant qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux des trois taxes locales pour équilibrer le budget 2017 de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales et, d'appliquer un coefficient de 1 (le produit fiscal « attendu » étant égal au produit fiscal à taux constant) ainsi que suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>13.02 %</i>
<i>Taxe Foncière Bâtie</i>	<i>24.79 %</i>
<i>Taxe Foncière Non Bâtie</i>	<i>56.88 %</i>

.....

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINT.E.S ET DES CONSEILLER.ERE.S MUNICIPAUX.ALES. DELEGUE.E.S**

**Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel EPCI (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois - SyBRA) issu de la fusion des six syndicats de rivières et sur le projet de statuts du nouveau syndicat et que par délibération en date du 5 décembre 2016, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Christophe CHOPINET comme délégué titulaire et Monsieur Pascal LHOMME comme délégué suppléant.

Pour rappel, une délibération en date du 09 novembre 2015 fixe en outre les indemnités du Maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire informe que le 1<sup>er</sup> mars 2017, Monsieur Christophe CHOPINET a été élu vice-président du SyBRA.

Monsieur le Maire indique par ailleurs, qu'il a été décidé de désigner Madame Aline GRANET déléguée à la gestion de l'épicerie sociale,

Il est proposé de maintenir les taux des indemnités des élu-e-s comme suit et de modifier le tableau nominatif de répartition pour tenir compte de cette élection et cette désignation :

	<i>Taux maximum de l'indice 1022 (**)</i>	<i>Taux proposé de l'indice 1022 (*)</i>	<i>Majoration chef-lieu de canton</i>	<i>Montant global mensuel brut</i>
<i>Indemnité du Maire</i>	55 %	45 %	15 % du montant de l'indemnité brute	2003,07 €
<i>Indemnité des adjoints</i>	22 %	14.5 %	15 % du montant de l'indemnité brute	645,43 €
<i>Indemnités des conseillers municipaux délégués</i>	<i>Indemnité comprise dans l'enveloppe du Maire et des adjoints</i>	4.6 %		178,05 €

(\*) IB 1022 au 01/01/2017

(\*\*) pour information, depuis le 1/2/2017 l'indice 1022 est fixé à 3 870,66 € brut mensuel, soit 46 447,87 € (décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017). Il sera de 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (indice maximal)

Le tableau de répartition des indemnités est joint en annexe, à la présente délibération.



Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de maintenir les taux des indemnités des élu-e-s comme ci-dessus,
- de valider le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération, pour tenir compte de l'élection de Monsieur Christophe CHOPINET comme vice-président du SyBRA et la désignation de Madame Aline GRANET comme conseillère municipale déléguée.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 3 avril 2017, a donné un avis favorable. »

Mme MARC dit qu'il ne peut pas être inscrit dans la délibération « à la demande de Mme GERVAIS ».

M. PERONNET précise que la modification sera faite sur la délibération.

M. CHAUME : Y a-t-il une augmentation de l'enveloppe ?

M. PERONNET précise à nouveau que l'enveloppe maximum est de plus de 11 000 € par mois avec un engagement des élus majoritaires ne cumuler ni les mandats, ni les indemnités. Il n'est utilisé que 7 800 € et non 11 000 € maximum, soit 1/3 de moins.

Délibéré :

*Considérant l'élection de Monsieur Christophe CHOPINET en tant que vice-président du SyBRA le 1<sup>er</sup> mars 2017,*

*Considérant la désignation de Madame Aline GRANET en tant que déléguée à la gestion de l'épicerie sociale,*

*Considérant que le montant des indemnités de fonction de maire, adjoint.e.s et conseiller.ère.s municipaux.ales délégué.e.s est fixé en référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (\*),*

*Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. Chaume, Mme Marc, M. Bouton, Mme S. Riffé, M. Boussarie), décide :*

- de maintenir les taux des indemnités des élu-e-s comme ci-dessus,
- de valider le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération, pour tenir compte de l'élection de Monsieur Christophe CHOPINET comme vice-président du SyBRA et la désignation de Madame Aline GRANET comme conseillère municipale déléguée.

.....  
CONTRACTUALISATION D'UN ACCORD-CADRE AVEC LA SPL GAMA POUR DES MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE D'INFRASTRUCTURE ET DE PILOTAGE D'OPERATION.

Exposé :

« La commune de Ruelle sur Touvre, en sa qualité d'actionnaire (10 actions soit 1 % du capital), peut confier à la société GAMA des marchés publics et accords-cadres sans publicité ni mise en concurrence préalable.

*En effet, ces contrats sont exclus du champ d'application des marchés publics en vertu de l'article 17 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, dès lors que la collectivité exerce sur la société un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ses propres services (relations in house).*

*La commune de Ruelle sur Touvre, souhaite être accompagnée dans le cadre de missions de maîtrise d'œuvre pour des projets d'aménagement des espaces publics et par conséquent, saisir l'opportunité d'externaliser ces prestations auprès de la société GAMA.*

*C'est dans ce contexte qu'il est proposé de confier à la société GAMA un accord-cadre de maîtrise d'œuvre et de pilotage d'opération pour la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes et pour une durée ferme de 4 ans.*

*Cette forme de contrat permettra à la commune de Ruelle sur Touvre de décliner des marchés subséquents au fur et à mesure de ses besoins en maîtrise d'œuvre d'infrastructures.*

*Conformément à la définition des éléments de missions prévues par la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP et son décret d'application n°93-1268 du 29 novembre 1993, les missions pouvant être confiées à la société GAMA seront les suivantes :*

- ✓ *Etudes préliminaires,*
- ✓ *Etudes d'avant-projet (AVP),*
- ✓ *Etudes de projet (PRO),*
- ✓ *Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT),*
- ✓ *Etudes d'exécution (EXE) ou visa des études d'exécution des entrepreneurs (VISA),*
- ✓ *Direction de l'exécution des travaux (DET),*
- ✓ *Assistance aux opérations de réception (AOR),*
- ✓ *Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC).*

*Afin d'accompagner la commune de Ruelle sur Touvre dans ses projets, d'autres missions pourront également être confiées à la société GAMA, telles que :*

- ✓ *Assistance à la définition du programme initial, contrôle et recadrage de l'enveloppe financière prévisionnelle,*
- ✓ *Préparation, suivi et coordination des autres marchés d'études et de prestations intellectuelles (coordination SPS, contrôle technique, missions géotechniques, levés topographiques, missions de géomètres-experts),*
- ✓ *Elaboration et suivi de conventions avec les concessionnaires,*
- ✓ *Accompagnement dans les procédures réglementaires (urbanisme et environnement).*

*Pour matérialiser l'existence de cette relation in house, outre les dispositions spécifiques prévues par le contrat, le contrôle analogue de la commune de Ruelle-sur-Touvre s'exercera au travers du comité de pilotage stratégique, ainsi que du comité technique, mis en place dans les statuts de la société GAMA.*

*Monsieur le Maire propose :*

*D'APPROUVER l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre et de pilotage d'opération pour les projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics à passer avec la société GAMA.*

*DE L'AUTORISER ou son représentant, à signer l'accord-cadre ainsi que l'ensemble des marchés subséquents à venir et les actes contractuels afférents.*

*D'IMPUTER les dépenses sur le budget principal,*

*DE L'AUTORISER ou son représentant, à prendre toutes les mesures, notamment à signer tous les actes et contrats nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

*La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 3 avril 2017, a donné un avis favorable. »*

M. PERONNET rappelle que l'assemblée spéciale désigne ses nouveaux administrateurs suite à l'entrée de nouvelles communes actionnaires.

La SPL GAMA travaille aujourd'hui sur un certain nombre de projets de la commune : le cheminement doux pour le projet BHNS, la coordination pour le l'aménagement du Plantier du Maine-Gagnaud avec l'implantation de l'EPHAD. Il y a déclenchement de la prestation sur commande. L'accord-cadre ne précise pas d'objet, ni de montant des marchés. Il permet d'ajuster la réponse aux besoins à mesure que ceux-ci sont abordés.

**Délibéré :**

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :***

- ***APPROUVE l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre et de pilotage d'opération pour les projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics à passer avec la société GAMA.***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'accord-cadre ainsi que l'ensemble des marchés subséquents à venir et les actes contractuels afférents.***
- ***DECIDE d'imputer les dépenses sur le budget principal,***
- ***AUTORISE ou son représentant, à prendre toutes les mesures, notamment à signer tous les actes et contrats nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

.....

**DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER SUR LE GRANDANGOULEME**

**Exposé :**

*« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 septembre 2012, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec GRANDANGOULEME concernant le dispositif PASS'ACCESSION et avait décidé le versement d'une subvention de 4 000 € par ménage éligible pour 2012 (2 pass), 2013 et 2014 (5 pass).*

*Ce dispositif PASS'ACCESSION a été renouvelé pour les années 2015 (10 pass) et 2016 (7 pass). Le Budget prévisionnel de la collectivité prévoit en 2017 le financement de 4 pass.*

*Par courrier en date du 9 février 2017, Monsieur le Vice-Président de GRANDANGOULEME précise que depuis 2015, GrandAngoulême a ouvert ce dispositif à l'ensemble des ménages sous plafond de ressources ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), ne le limitant plus aux seuls primo-accédants.*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de décider d'ouvrir ce dispositif à l'ensemble des ménages sous plafonds de ressources ANAH.*

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 3 avril 2017, a donné un avis favorable. »

M. DUROUEIX demande si ce dispositif est mis en place pour des personnes qui deviennent propriétaires cette année.

M. VALANTIN répond que ça concerne le budget 2017 et qu'il y a un accompagnement technique et financier par le GrandAngoulême.

**Délibéré :**

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir le dispositif d'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien à rénover à l'ensemble des ménages sous plafonds de ressources ANAH.***

.....

**REFECTION DU MUR DU CIMETIERE DE LA CROIX ROMPUE : DEMANDE DE SUBVENTION (CONSEIL DEPARTEMENTAL) ET PLAN DE FINANCEMENT.**

**Exposé :**

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mur du cimetière de la Croix Rompue au carrefour de l'avenue du Maréchal Foch et de la rue du Souvenir présente une fissure importante. Le mur étant un mur de clôture et de soutènement, il y a un risque d'effondrement sur la chaussée. Pour la sécurité et la salubrité publique, il est urgent de faire cesser ce danger par des travaux de réfection du mur.

Afin d'obtenir une meilleure visibilité au carrefour, l'angle du mur serait remplacé par un pan coupé.

Ces travaux pourraient être subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du soutien à l'initiative locale à hauteur de 20 %.

**Plan de financement de l'opération :**

- Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE
- Projet présenté : REFECTION DU MUR DU CIMETIERE DE LA CROIX ROMPUE
- Coût de l'opération : **20 655,53 € HT** comprenant l'estimation prévisionnelle de réalisation des travaux,

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE € HT	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
<b><u>CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE</u></b>	20 655,53	20 %	4 131,106	
<b><u>AUTOFINANCEMENT : FONDS PROPRES</u></b>		80%	16 524,424	
<b>TOTAL</b>			<b>20 655,53</b>	

*Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- *De valider le plan de financement proposé ;*
- *De l'autoriser à solliciter la subvention et participation auprès du Conseil Départemental et à signer tout document afférent ;*
- *De l'autoriser à lancer les travaux.*

*La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 3 avril 2017, a donné un avis favorable. »*

Mme MARC : *Vue l'ampleur des travaux, il paraîtrait normal de solliciter une subvention auprès de GRANDANGOULEME. On pourrait repousser les travaux.*

M. DUPONT : *Ce n'est pas possible, car les travaux sont urgents à cause de la sécurité.*

Mme MARC : *C'est dommage que l'on ne puisse pas intégrer ce projet dans le BHNS et c'est dommage qu'il n'y ait pas eu d'étude globale. Nous ne sommes pas contre la demande de subvention.*

M. LE MAIRE : *Nous allons voir comment nous pouvons demander une subvention dans le cadre de l'aménagement de carrefour.*

M. PERONNET : *Ce n'est pas la même temporalité dans les deux sujets. Le mur va être refait dans les prochaines semaines pour raison de sécurité. En ce qui concerne l'aménagement, il devra être étudié par ailleurs en tenant compte du mur coupé proposé par la commune.*

**Délibéré :**

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :***

- *valide le plan de financement proposé ;*
- *autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention et participation auprès du Conseil Départemental et à signer tout document afférent ;*
- *autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux.*

.....

### **CONVENTION POUR LE DEPLACEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE DE LA CROIX ROMPUE**

**Exposé :**

*« Monsieur le Maire rappelle que le mur du cimetière, à l'intersection de la rue du Souvenir et de l'avenue du Maréchal Foch, présente une fissure inquiétante qui nécessite une rapide réparation du mur.*

*A cet emplacement, à l'intérieur du cimetière se trouve la concession perpétuelle 1A11, une chapelle quatre places dans laquelle trois défunts sont inhumés, dont la dernière ayant-droit connue, est Madame De GRIFFOLET Béatrice.*

*L'analyse du bureau d'étude structure Abciis réalisé le 03 mars 2017, révèle qu'il est nécessaire de procéder au démontage préalable de la concession 1A11 avant toute intervention sur le mur fissuré qui sert de mur de clôture et de mur de soutènement.*

*Monsieur le Maire propose qu'une convention soit faite avec Madame De GRIFFOLET afin de prévoir l'exhumation des défunts, le démontage et remontage de la chapelle à l'emplacement 1B14bis au cimetière de la Croix rompue.*

*Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- *de valider le contenu de la convention, telle qu'annexée à la présente,*
- *de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.*

*La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 3 avril 2017, a donné un avis favorable. »*

*Monsieur le Maire précise qu'au début, la personne n'était pas d'accord pour que le caveau soit déplacé. Aujourd'hui, elle a dit « oui ».*

**Délibéré :**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :*

- *valide le contenu de la convention pour le déplacement d'une concession au cimetière de la Croix Rompue, telle qu'annexée à la présente,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.*

.....

**AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE A L'AMENAGEMENT DE DEUX LIGNES DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) SUR LES COMMUNES D'ANGOULEME, FLEAC, LA COURONNE, LINARS, L'ISLE D'ESPAGNAC, RUELLE SUR TOUVRE, SAINT-MICHEL ET SOYAUX.**

**Exposé :**

*« Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté en date du 20 février 2017, Monsieur le Préfet de la Charente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du 27 mars au 26 avril 2017 (inclus), sur la demande présentée par la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême en vue de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de deux lignes desservies par un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du GrandAngoulême.*

*Cette enquête vaudra également enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ladite opération d'aménagement.*

*Cette enquête se déroulera du 27 mars 2017 au 26 avril 2017 inclus dans les mairies des communes traversées, soit : Angoulême, Fléac, La Couronne, Linars, L'Isle d'Espagnac, Ruelle sur Touvre, Saint-Michel et Soyaux.*

*Les dossiers de demande d'enquête parcellaire et de Déclaration d'Utilité Publique comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet, le courrier du Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie portant sur les travaux en site classé et l'avis de l'autorité environnementale seront mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, dans chacune des mairies des communes citées ci-dessus.*

*Il pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les*

*observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, Monsieur Patrice LAMANT, à la mairie d'Angoulême, siège de l'enquête.*

*Monsieur Patrice LAMANT, désigné par le Président du Tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, dans les mairies, pour recevoir ses observations, soit le lundi 10 avril 2017 de 8h30 à 11h30 à la Mairie de Ruelle sur Touvre.*

*Par ailleurs, en application de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, il appartient au Conseil Municipal, dès l'ouverture de l'enquête, de donner son avis sur le projet d'aménagement, étant précisé que ce dernier devra également être transmis au domicile du commissaire enquêteur et qu'il ne pourra être prise en considération que s'il est exprimé au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.*

*Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de donner un avis sur le projet d'aménagement.*

*Le dossier soumis à l'enquête publique est mis à votre disposition en mairie. »*

Monsieur le Maire demande si l'avis présenté ce soir peut être voté en l'état ou si le conseil municipal préfère se prononcer au conseil du mois de mai, dans le respect du délai imparti dans le cadre de l'enquête publique.

La plupart des élus se prononcent pour cette seconde proposition afin que chacun puisse compléter si cela est nécessaire.

M. PERONNET insiste sur la nécessité d'un vote dès à présent. Il a préparé l'avis aujourd'hui dans cet objectif car le Bureau Communautaire a lieu ce jeudi avec à l'ordre du jour le marché de travaux BHNS. Il est important que la commune se positionne très fortement et dès à présent.

Mme DUBOIS précise qu'il faut ajouter une ligne sur les dessertes secondaires que les élus ruellois ne souhaitent pas voir dégradées au profit du BHNS.

Monsieur le Maire demande si tout le monde est d'accord avec ces amendements ?

Mme MARC acquiesce. Au-delà de notre commune, il y a des choses qui m'interpellent : après Girac, la Faculté de Droit et de Sport... : il n'y a rien.

Mme DUBOIS complète en disant que l'on sait que ce sont les étudiants qui pourraient fortement être concernés.

Monsieur PERONNET : c'est pourquoi j'insiste pour avoir un vote ce soir... En fait, le projet de délibération soumis à l'avis du Bureau de GrandAngoulême comporte des tranches fermes et des tranches optionnelles. Tout ce qui concerne Ruelle sur Touvre est en tranche optionnelle.

Monsieur le Maire conclut qu'au vu de tous les échanges, il propose d'approuver cet avis sachant qu'une délibération peut en défaire une autre. Le 9 mai, le Conseil Municipal pourrait ainsi se prononcer différemment.

### Délibéré :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis sur le projet d'aménagement de deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) sur les Communes d'Angoulême, Fléac, La Couronne, Linars, L'Isle d'Espagnac, Ruelle sur Touvre, Saint-Michel et Soyaux, conformément au projet adopté en Conseil Communautaire.*

*Le projet d'aménagement de la ligne B, qui n'impacte pas directement la commune, n'appelle pas de remarques particulières de la part des élu.e.s municipaux.ales de Ruelle sur Touvre. Ce n'est pas le cas de celui de la ligne A qui traverse, de part en part, notre commune avec la réalisation programmée de 8 stations, 3 carrefours et 1 terminus. Les aménagements projetés ont fait l'objet de plusieurs réunions de concertation avec le maître d'ouvrage délégué (SPL GAMA) et ont abouti à des évolutions positives demandées par la Mairie.*

*Or, à la lecture du dossier d'enquête publique, la réalisation de la station Oasis ne semble plus envisagée. Cette situation n'est pas acceptable pour les élu.e.s, dans la mesure où les 700 mètres de distance entre les deux stations - Jean Antoine et Passage à Niveau - situées de part et d'autre de la station Oasis ne permettent pas une prise en charge adéquate des voyageurs potentiels. De plus, l'éventuelle suppression de cette station romprait l'équilibre de la desserte que la commune jugeait harmonieux avec 8 stations réparties entre l'Espace Carat et la cité scolaire de Puyguillen.*

*Le Conseil Municipal ruellois pointe une priorité de travaux dans les quatre mois à venir préfigurant l'aménagement provisoire du carrefour Léo Lagrange/Wilson et de la station Wilson avec la réalisation du cheminement doux associé entre ledit carrefour et la mairie. A cet effet, la commune a proposé à la STGA d'anticiper, dès la rentrée de septembre 2017, l'arrêt des passages de bus (puis lors du déploiement des BHNS) rues Camille Pelletan et Jean-Maurice Poitevin, en empruntant l'avenue Wilson sur le tracé futur de la ligne A du BHNS. Un prochain conseil communautaire sera saisi d'une délibération actant cette proposition.*

*Par ailleurs, les élu.e.s tiennent à souligner que la commune n'a jamais été demandeuse d'un terminus positionné à la cité scolaire. A cet endroit, sa priorité majeure réside dans la sécurité des élèves du collège et du lycée avec un aménagement provisoire qui n'a que trop duré, sans oublier de préserver a minima la fréquence de service, voire d'améliorer son amplitude au profit des habitants de la cité de Puyguillen.*

*Pour conclure, les élu.e.s municipaux.ales de Ruelle sur Touvre rappellent leur attachement à un service public de transport en commun de qualité sur l'agglomération d'Angoulême. Il est donc important que sur les 18 mois de durée prévisionnelle des travaux, ce service soit le moins dégradé possible et préserve au maximum l'activité commerciale sur la commune. D'ici la fin 2018, la mise à disposition d'infrastructures d'accueil - stations, carrefours, aménagements urbains, paysagers et mobiliers - rénovées ou créées, associées à un haut niveau d'exploitation par l'accroissement de la couverture du réseau y compris des lignes de rabattement, secondaires et de dessertes locales, des amplitudes et des fréquences, contribueront à l'attractivité de notre cité et à l'amélioration de la qualité de vie des Ruelloises et des Ruellois.*

.....

## **VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017 AUX ASSOCIATIONS**

### **Exposé :**

*« Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des associations locales ont transmis leurs demandes de subventions de fonctionnement à la direction développement social.*

*Il expose à l'assemblée les différentes propositions de la commission sport et vie associative pour l'attribution des subventions de fonctionnement, ligne par ligne, pour chacune des associations.*

*Il demande à l'assemblée de se prononcer*

*La Commission Sport et Vie associative réunie en date du 21 mars 2017 a émis un avis favorable. »*



**Délibéré :**

*Considérant l'instruction des dossiers de demandes de subvention au vu des justificatifs administratifs et financiers,*

*Considérant l'intérêt collectif des activités développées par les associations suivantes,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux associations :*

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention de fonctionnement 2016</b>	<b>Proposition commission sport et vie associative</b>	<b>Décision du Conseil Municipal</b>	<b>Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote</b>
<b>ASSOCIATIONS ORDINAIRES (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)</b>				
<i>ACAR - association des commerçants de Ruelle</i>	<i>500.00</i>	<i>600.00</i>	<i>600.00</i>	
<i>Association Musicale de Ruelle</i>	<i>700.00</i>	<i>800.00</i>	<i>800.00</i>	
<i>Association Riffauds Animations</i>	<i>200.00</i>	<i>200.00</i>	<i>200.00</i>	
<i>Club Photo de Ruelle</i>	<i>800.00</i>	<i>800.00</i>	<i>800.00</i>	
<i>Comité de Quartier des Riffauds</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	
<i>Foyer des Jeunes des Riffauds (FJEP)</i>	<i>400.00</i>	<i>400.00</i>	<i>400.00</i>	
<i>Université Populaire</i>	<i>7 500.00</i>	<i>7 500.00</i>	<i>7 500.00</i>	
<i>Union Locale des Anciens Combattants</i>	<i>570.00</i>	<i>570.00</i>	<i>570.00</i>	
<i>Rêves et Loisirs</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	
<i>Comité des Jumelages</i>	<i>2 300.00</i>	<i>2 300.00</i>	<i>2 300.00</i>	<i>Mme Gervais</i>
<i>Comité de Quartier des Seguins</i>	<i>280.00</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	
<i>Comité de Quartier de Villement</i>	<i>550.00</i>	<i>600.00</i>	<i>600.00</i>	
<i>Association des Parents d'Elèves Maine-Gagnaud</i>	<i>160.00</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	
<i>Association des Parents d'Elèves Villement</i>	<i>200.00</i>	<i>200.00</i>	<i>200.00</i>	
<i>Association des Parents d'Elèves de Ruelle Centre</i>	<i>300.00</i>	<i>600.00</i>	<i>600.00</i>	
<i>FCPE collège Norbert Casteret</i>	<i>200.00</i>	<i>200.00</i>	<i>200.00</i>	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 460.00</b>	<b>15 370.00</b>	<b>15 370.00</b>	
<b>Enveloppe provisionnelle</b>		<b>630.00</b>	<b>630.00</b>	
<b>Total budgétisé</b>		<b>16 000.00</b>	<b>16 000.00</b>	
<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>				
<i>Amicale des Donneurs de Sang</i>	<i>220.00</i>	<i>220.00</i>	<i>220.00</i>	
<i>Prévention Routière</i>	<i>370.00</i>	<i>370.00</i>	<i>370.00</i>	
<i>Ass. Souvenir des Fusillés de la Braconne</i>	<i>150.00</i>	<i>150.00</i>	<i>150.00</i>	
<i>Association Charente Nature</i>	<i>200.00</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>940.00</b>	<b>740.00</b>	<b>740.00</b>	
<b>Enveloppe provisionnelle</b>		<b>260.00</b>	<b>260.00</b>	
<b>Total budgétisé</b>		<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>	
<b>SPORTS ORDINAIRES (associations sportives ruelloises)</b>				
<i>Olympique Football Club de Ruelle</i>	<i>10 900.00</i>	<i>11 000.00</i>	<i>11 000.00</i>	
<i>CSAR Canoë-Kayak</i>	<i>1 000.00</i>	<i>1 000.00</i>	<i>1 000.00</i>	
<i>Judo Club de Ruelle</i>	<i>3 200.00</i>	<i>3 200.00</i>	<i>3 200.00</i>	
<i>Karaté Club de Ruelle</i>	<i>1 800.00</i>	<i>1 800.00</i>	<i>1 800.00</i>	
<i>Ruelle Volley-Ball</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	
<i>Billard Club Les Diablotins</i>	<i>200.00</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	
<i>CSAR remise en forme</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	
<i>CSAR Ski</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>	
<i>Ruelle Basket Club</i>	<i>2 600.00</i>	<i>2 600.00</i>	<i>2 600.00</i>	
<i>La Pétanque Ruelloise</i>	<i>1 500.00</i>	<i>1 500.00</i>	<i>1 500.00</i>	
<i>Association Sportive LP Jean Caillaud</i>	<i>150.00</i>	<i>150.00</i>	<i>150.00</i>	

Ruelle Olympique Collège Association (ROCA)	300.00	300.00	300.00	
Entente Ruelle-Mornac	6 000.00	6 000.00	6 000.00	
CSAR Plongée Sous-Marine	1 200.00	1 200.00	1 200.00	
Club Cyclotourisme Ruellois	300.00	Le club n'existe plus.	/	
CSAR Cyclisme	500.00	500.00	500.00	
Gymnastique Volontaire des Riffauds	300.00	300.00	300.00	
Gymnastique Volontaire Ruelle s/Touvre	500.00	500.00	500.00	
Ruelle Gym	1 400.00	1 500.00	1 500.00	
G2A	5 000.00	5 000.00	5 000.00	
Les archers de la Touvre	1 200.00	1 200.00	1 200.00	M. Bouton
Tennis Club de Ruelle	1 800.00	1 800.00	1 800.00	
Angoulême natation Charente	500.00	500.00	500.00	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>41 250.00</b>	<b>40 950.00</b>	<b>40 950.00</b>	
<b>Enveloppe provisionnelle</b>		<b>350.00</b>	<b>350.00</b>	
<b>Total budgétisé</b>		<b>41 300.00</b>	<b>41 300.00</b>	
<b>ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE ET HUMANITAIRE</b>				
Banque alimentaire de la Charente	650.00	650.00	650.00	
ADAPEI	300.00	300.00	300.00	
Resto du cœur	1 100.00	1 100.00	1 100.00	
Secours populaire de Ruelle	450.00	500.00	500.00	
Un hôpital pour les enfants	150.00	150.00	150.00	
Etoile/clown	200.00	200.00	200.00	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 850.00</b>	<b>2 900.00</b>	<b>2 900.00</b>	
<b>Enveloppe provisionnelle</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>Total budgétisé</b>		<b>2 900.00</b>	<b>2 900.00</b>	

.....

### **VOTE DES SUBVENTIONS SUR PROJET 2017 AUX ASSOCIATIONS RUELLOISES**

#### **Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission sport et vie associative réunie le 21 mars 2017 a instruit les différentes demandes de subventions sur projet, considérant que toutes les pièces justificatives dans le cadre du dossier de demande de subvention ont été transmises.

Il expose ensuite les différentes propositions de la commission pour l'attribution des subventions sur projet, ligne par ligne, pour chacune des associations.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La Commission Sport et Vie Associative réunie en date du 21 mars 2017 a émis un avis favorable. »

#### **Délibéré :**

**Considérant l'instruction des dossiers de demandes de subvention au vu des justificatifs administratifs et financiers,**

**Considérant l'intérêt collectif des activités développées par les associations suivantes,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions sur projet suivantes aux associations :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Projet</b>	<b>Commission sport et vie associative</b>	<b>Décision du Conseil Municipal</b>	<b>Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTRAORDINAIRES</b> (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)				
Club Photo de Ruelle	Ruelle phot'info	265.00	265.00	
Association Musicale de Ruelle	Soirée concert	600.00	600.00	
FJEP	Téléthon	1 200.00	1 200.00	
Association des Parents d'Elèves Maine Gagnaud	Vélos décorés dans le cadre de la fête foraine	400,00	400.00	
Foyer socio-éducatif du collègue	Semaine de la tolérance et du respect des différences	500.00	500.00	
Rêves et Loisirs	Achat d'un vidéoprojecteur	200.00	200.00	
Pour la publicité et l'animation des foires et marchés		500.00	500.00	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>3 665.00</b>	<b>3 665.00</b>	
Rendez-vous avec l'Espagne		3 800.00	3 800.00	
Festival du Livre Jeunesse		2 000.00	2 000.00	
Enveloppe provisionnelle **		735.00	735.00	
<b>Total budgétisé</b>		<b>10 200.00</b>	<b>10 200.00</b>	
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTRAORDINAIRES</b> (associations sportives)				
OFCR*	Tournoi Des As	1 000.00	1 000.00	
	Stage de foot vacances de Pâques	300.00	300.00	
	Stage de foot vacances de Toussaint	300.00	300.00	
Ruelle Volley-Ball	Animation quartier Villement (à partir du 16 mai 2017)	200.00	200.00	
Ruelle Gym	Faire découvrir la gymnastique aux enfants autistes de l'IME Joseph Desbrosse	400.00	400.00	
	Formation FFG	300.00	300.00	
Pétanque Ruelloise*	Grand prix de la ville (22/07/2017)	600.00	600.00	
Grand Angoulême Athlétisme - G2A*	5 et 10 kms de Ruelle	2 500.00	2 500.00	
	Cross	700.00	700.00	
CSAR Plongée sous-marine	Formation d'encadrants bénévoles	400.00	400.00	
Les Archers de la Touvre	Préparation des jeunes archers aux championnats de France	900.00	900.00	<b>M. BOUTON</b>
Angoulême Vélo Club (AVC)*	Course semi nocturne	1 600.00	1 600.00	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>9 200.00</b>	<b>9 200.00</b>	
Enveloppe provisionnelle **		300.00	300.00	
<b>Total budgétisé</b>		<b>9 500.00</b>	<b>9 500.00</b>	

\*Subventions sur projet donnant lieu à une convention de partenariat avec la ville

\*\*affectation de l'enveloppe soumise à délibération du Conseil Municipal (subvention imprévue)

.....

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'OFRCR (OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB DE RUELLE) POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE FOOTBALL JEUNES**

**Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle que la ville de Ruelle sur Touvre soutient l'activité de l'OFRCR.

L'association sollicite la ville afin de mener à bien un projet intitulé « tournoi des as » pour les jeunes des U11-U13 et U15, qui aura lieu le vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 juin 2017.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'organisation de cette manifestation doit faire l'objet d'une convention définissant les modalités matérielles et financières du partenariat entre la ville et l'association.

Cette convention, outre la valorisation de la mise à disposition de matériels et de personnel communal, prévoit une participation financière de la commune à hauteur de 1 000 €, correspondant à la prise en charge d'une partie des frais inhérents à l'organisation du tournoi.

L'OFRCR fournira à la mairie un bilan comptable à l'issue de la manifestation.

L'association sollicite également la remise de lots tels que des coupes et des Tee-shirts, pour encourager les participants et récompenser les vainqueurs.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver ce partenariat,
- d'autoriser l'attribution d'une participation à hauteur de 1000 € à l'OFRCR pour l'organisation de son « Tournoi des As ».
- de l'autoriser à signer la convention ci-annexée et tout document ou avenant afférant.

La Commission Sport et Vie Associative réunie en date du 21 mars 2017 a émis un avis favorable. »

**Délibéré :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :**

- **approuve ce partenariat entre la ville de Ruelle sur Touvre et l'OFRCR pour l'organisation d'un tournoi de football jeunes,**
- **autorise l'attribution d'une participation à hauteur de 1000 € à l'OFRCR pour l'organisation de son « Tournoi des As »,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document ou avenant afférant.**

.....

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE RUELLE SUR TOUVRE ET ANGOULEME VELO CLUB POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2017 DE LA COURSE CYCLISTE**

**Exposé :**

« ANGOULEME VELO CLUB participe à l'animation de la vie locale, en organisant depuis plusieurs années une course cycliste semi nocturne en centre-ville. Cette manifestation qui attire un public nombreux, a lieu mercredi 17 mai 2017. Des bénévoles d'associations locales participent

également en mettant en place des signaleurs durant la course. Le Club Photos de Ruelle sur Touvre intervient sur cette manifestation en réalisant l'affiche ainsi qu'un reportage photos.

Pour l'organisation de cette manifestation à l'initiative de l'association AVC, la ville de Ruelle sur Touvre est sollicitée.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville et l'AVC, ainsi que les conditions financières de cette coopération dans le cadre de l'édition 2017 de la course cycliste.

Au titre de la prise en charge d'une partie de la logistique de la course, notamment les primes aux coureurs, une subvention sera versée en fonction du nombre de coureurs comptabilisé au départ de la course, à savoir :

- De 0 à 20 coureurs : 0 €
- De 21 à 30 coureurs : 500 €
- De 31 à 40 coureurs : 1 000 €
- De 41 coureurs et plus : 1 600 €

Cette subvention s'ajoute à la mise à disposition du matériel et du personnel communal, mentionnée et valorisée dans la convention ci-annexée.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'attribuer une participation financière à l'AVC - ANGOULEME VELO CLUB, selon les modalités détaillées ci-dessus, au titre de la prise en charge d'une partie de la logistique de la course (primes aux coureurs),
- d'approuver la convention relative au partenariat de la ville avec ANGOULEME VELO CLUB,
- de l'autoriser à signer la convention ci-annexée et tout document ou avenant afférant.

La Commission Sport et Vie Associative réunie en date du 21 mars 2017 a émis un avis favorable. »

#### **Délibéré :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :**

- décide d'attribuer une participation financière à l'AVC - ANGOULEME VELO CLUB, selon les modalités détaillées ci-dessus, au titre de la prise en charge d'une partie de la logistique de la course (primes aux coureurs),
- approuve la convention relative au partenariat de la ville avec ANGOULEME VELO CLUB,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document ou avenant afférant.

.....

#### **STADE DE VAUGELINE, MISE AUX NORMES D'ECLAIREMENT (E5) IMPOSEES PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (FFF) POUR LE DEROULEMENT DES MATCHS EN NOCTURNE : DEMANDES DE SUBVENTIONS, PLAN DE FINANCEMENT.**

#### **Exposé :**

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que la norme E5 valable pour les compétitions Régionales et de District, demande un éclairage uniforme et un minimum de 150 lux en tous points du terrain de jeux.

L'éclairage actuel du stade de Vaugeline ne répond pas à cette exigence.

Une étude d'éclairage a été réalisée pour disposer du niveau et de l'uniformité demandée. Il faut installer 4 projecteurs par mat contre 2 aujourd'hui.

Le retour du bureau d'étude donne un avis favorable pour les massifs et les mats.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE
- Projet présenté : STADE DE VAUGELINE, MISE AUX NORMES D'ECLAIREMENT (E5) imposées par la FFF pour le déroulement des matchs en nocturne.
- Coût de l'opération : 39 088 17 € TTC (32 573,48 € HT).

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
<b>GRAND ANGOULEME</b> Fonds de concours	32 573,48 €	50%	16 286,74 €	
<b>FFF</b> FAFA (fonds d'aides au football Amateur)	32 573,48 €	25%	8 143,37 €	
<b>AUTOFINANCEMENT</b> Fonds propres	32 573,48 €	25%	8 143,37 €	
<b>TOTAL</b>	32 573,48 €	100%	32 573,48 €	

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De valider le plan de financement proposé ;
- De l'autoriser à solliciter les subventions et participations auprès des partenaires institutionnels (Grand Angoulême, Fédération Française de Football) et à signer tout document afférent. »

M. DELAGE précise que les subventions sur fonds de concours de GRANDANGOULEME vont essentiellement au SAXV

Mme RIFFÉ demande si l'éclairage sera conforme à une montée en division honneur.

M. DELAGE répond que l'on a encore trois ans pour s'adapter s'il y a besoin.

Délibéré :

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :**

- Décide de valider le plan de financement proposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et participations auprès des partenaires institutionnels (Grand Angoulême, Fédération Française de Football) et à signer tout document afférent.

.....

## QUESTIONS DIVERSES.

1 - Monsieur le Maire donne lecture des remerciements que lui a adressés :

- Madame Jocelyne PAGNOUX, agente des écoles à la retraite, lors du décès de son fils, Monsieur Stéphane PAGNOUX,
- Madame Marie-Ange VIGIER, ATSEM, lors du décès de son père, Monsieur Robert GNUVA.

2 - Madame DUBOIS annonce les différentes dates à retenir :

- Du vendredi 7 avril au dimanche 16 avril 2017 : 2<sup>ème</sup> rendez-vous avec l'Espagne : d'hier et d'aujourd'hui avec diverses manifestations : pièce de théâtre, conférence, musique, soirée flamenco, soirée gipsy, cochon grillé....

3 - M. BOUSSARIE donne une réponse au journal Charente Libre, président de Charente Nature. Cette dernière est membre du collectif anti-OGM16.

Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le dix avril deux mil dix sept.